COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal du 15 mai 2017 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Présent(s): ARCHIER Alain, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent,

MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s): ROUX Michel, POULENARD Guy.

Absent(s): BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s):

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Irène THOMAS, Adjointe est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants: 9

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPAV: 0

2017 025 : Demande de subvention au Département de l'Ardèche au titre du soutien au déneigement des voiries communales – campagne hivernale 2016/2017

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche afin d'obtenir une aide relative à la campagne de déneigement pour la campagne hivernale 2016/2017.

Nombre de votants: 9

POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NPPAV: 0

2017 026 : Interventions musicales en milieu scolaire – Ecole Publique et Privée

Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge financière pour les interventions musicales en milieu scolaire dispensées par un musicien-intervenant pour l'Ecole Publique (2 classes) et l'Ecole Privée St Joseph (3 classes). Le cycle musical comprend 15 séances pour un montant de 2 985 €.

Compte tenu que la loi NOTRe a redéfini les compétences des collectivités territoriales: le Conseil Départementale n'est dorénavant plus autorisé à financer les interventions dans les écoles primaires, celles-ci relevant en effet de la seule compétence communale (voire intercommunale), la dépense est donc financée par la Commune en intégralité.

Nombre de votants: 9

	,			
POU	JR:9	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0	NPPAV:0

2017 027: Participation financière « Randonnée conte » - Ecole Publique

Le conseil municipal approuve la participation financière, à hauteur de 250 € pour la randonnée conte organisée pour les élèves de l'école publique, en partenariat avec la Bibliothèque Municipale. L'Amicale Laïque participera à hauteur de 50 €.

Nombre de votants: 9

POUR: 9	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0	NPPAV: 0
			I

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 25.

